

**Communiqué de presse**  
Paris, le 26 janvier 2026

**Chammas & Marcheteau conseille Siemens dans  
l'acquisition d'Aster Technologies (Logiciel industriel/Electronique)**

---

**Chammas & Marcheteau** a conseillé Siemens dans le cadre de l'acquisition d'Aster Technologies.

Fondée en 1993, Aster Technologies est un leader du marché des logiciels de vérification des tests d'assemblage et d'ingénierie pour circuits imprimés. Elle dispose d'une présence internationale, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis, et accompagne une clientèle industrielle de premier plan.

Cette acquisition va permettre à Siemens de compléter son offre de logiciels en amont de la conception et de la fabrication des cartes électroniques. En intégrant les technologies d'Aster Technologies à ses solutions existantes, Siemens entend aider ses clients à détecter plus tôt les défauts, à réduire les coûts de développement, à accélérer la mise sur le marché de leurs produits et à améliorer leur qualité, leur fiabilité et leur conformité aux standards industriels.

L'équipe de **Chammas & Marcheteau** était composée de **Lola Chammas** (associée), **Margaux Deuchler**, **Vincent Lopez**, **Julien Delacroix** et **Flore-Maxence Le Blanc** (avocats) sur les aspects M&A et corporate, ainsi que d'**Eric Métais** (associé) et **Capucine Vitry** (avocate) sur les aspects de droit immobilier.

Les fondateurs d'Aster Technologies étaient conseillés par le cabinet **Cornet Vincent Ségurel**.

---

**A propos de Chammas & Marcheteau**

Chammas & Marcheteau, société d'avocats indépendante, accompagne les entreprises et les fonds d'investissement dans leurs transactions et leur stratégie de développement en France et à l'international. Fort de plus de 60 spécialistes du droit des affaires, dont 16 associés, il propose à ses clients des expertises en Private Equity, Fusions-Acquisitions, Fonds et Services Financiers, Corporate, Fiscalité, Propriété Intellectuelle et Technologies de l'Information, Restructuration et Retournement, Droit Social, Immobilier ainsi qu'en Contentieux des Affaires.